QU'ONSE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch Janvier 2025





Janvier 2025 est arrivé, la nouvelle année est née !!!

Vive la nouvelle année !!!

Santé, bonheur, joie, amour, et accomplissement de vos rêves

pour chacun d'entre vous.

Prospérité pour notre commune dans un développement harmonieux, et dans un climat de bienveillance et de solidarité.

Votre Maíre, Françoise PINET

« Pour ce qui est de l'avenir il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint-Exupéry

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 septembre 2024

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

♦ ÉCOLE MATERNELLE - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ISOLATION DE LA FAÇADE

Deux devis sont parvenus en mairie :

- DELORME FAÇADES ASPRES: 35 432.00 € HT

- TH FAÇADES LARAGNE: 45 200.00 € HT

L'entreprise DELORME est retenue.

S DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES



<u>Investissement</u>

-Maison du Parc: acquisition d'un composteur et de tables pliantes pour un gain de place. 87 enfants sont inscrits à la cantine. Madame le Maire souligne que la commune rencontre des difficultés de recrutement de personnel chargé de l'accueil des enfants pendant ce temps de cantine. Un courrier a été adressé aux parents d'élèves inscrits au service de la cantine scolaire, leur demandant de fournir une attestation d'employeur. En fonction des réponses de nouvelles dispositions pourront être envisagées.

- Equipement de l'école : acquisition d'un vidéo-projecteur.

- <u>Travaux des locaux de l'école maternelle</u>: inscription de la subvention de l'Etat (DETR).

Afin d'équilibrer le budget des crédits seront ajoutés aux opérations correspondantes.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Les dépenses relatives au fonctionnement de la piscine ont été supérieures aux prévisions budgétaires en raison du mauvais fonctionnement du distributeur de chlore. Il convient donc d'augmenter les crédits au chapitre - charges à caractère général d'un montant de 3 000 €. Cette majoration sera compensée par une diminution de crédits au chapitre 012 - charges de personnel.

SACTIONS JEUNESSE - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA FAURIE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL

Afin d'assurer l'accueil périscolaire des enfants scolarisés dans son école, la commune de La Faurie met à disposition du service Actions Jeunesse un agent pour exercer les fonctions d'animatrice du temps périscolaire du matin et un autre agent pour exercer les fonctions d'animatrice du temps d'accueil périscolaire du soir. L'incidence de cette mise à disposition est remboursée à la commune de La Faurie.

SONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE COLLÈGE DE VEYNES

Cette convention concerne la mise à disposition d'un animateur du service Actions-Jeunesse pour les ateliers « ludothèque, et pour l'animation du foyer socio-éducatif » au collège de Veynes pendant la pause méridienne. De plus elle précise la participation de l'animateur au groupe de prévention du décrochage scolaire organisé au collège.



S RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Une délibération est nécessaire pour recruter deux agents recenseurs durant la période de recensement prévue de mi-janvier à mi-février. La rémunération de ces agents sera établie sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale.

SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MOTION DE L'AMRF DES HAUTES-ALPES « en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence eau et assainissement »

Depuis la loi NOTRe, les maires ruraux sont constants dans leur opposition au caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement au niveau intercommunal.

Ils demandent:

- Que soit abrogé le transfert obligatoire de ces compétences ;
- Que la pertinence d'un tel transfert soit discutée localement, dans le cadre des conseils municipaux et du conseil communautaire, comme pour le transfert optionnel de compétences;
- Que l'inscription à l'examen au Parlement de la proposition de loi visant à permettre une gestion différenciée des compétences eau et assainissement (abrogeant le transfert obligatoire) soit accélérée;
- Que la confiance du Gouvernement et du Parlement envers les maires, élus de terrain responsables, soit prouvée par cet acte clair : laisser aux maires le choix de décider localement à quel niveau il est plus pertinent de gérer ces compétences, dans l'intérêt des citoyens.



Les membres de l'ASPPB et les élus en présence des auteurs de l'ouvrage

♥ PUBLICATION D'UN OUVRAGE SUR HENRI GIGNOUX

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnies (ASPPB) prépare un livre sur Henri GIGNOUX dont la parution est prévue pour la fin d'année. Notre village sera au cœur de l'ouvrage tant les activités de Monsieur GIGNOUX ont été multiples et importantes : les glacières, la source de la Bergère sans oublier l'électrification du village avant Gap. La présentation de l'ouvrage se fera en fin d'année dans la commune. Il est décidé, à l'unanimité, de soutenir financièrement l'édition de cet ouvrage et d'octroyer une subvention d'un montant de 400 € à cette association.

Réunion du 21 novembre 2024

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

S PÔLE DE SANTÉ

Des travaux d'aménagement sont nécessaires à l'installation du nouveau médecin : changement de mobilier, installation d'une climatisation réversible, parking couvert. Des demandes de subvention seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

S DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Sur le budget de la commune, inscription de nouvelles dépenses et de nouvelles recettes :

- ✓ Entrepôt communal: acquisition d'un portail et d'une alarme pour un montant de 5 000 €.
- <u>Maison Pour Tous</u>: acquisition d'une nouvelle chaudière fuel pour un montant de 10 000 €.
- ✓ Rif du Barry Etudes des risques :
 - Levés topographiques : 8 640 €.
 - Subvention complémentaire au titre du Fonds Vert : 3 600 €.



Cérémonie du 11 novembre au monument

RD1075: inscription de la subvention du Département pour la mise en place de feux récompense au titre des amendes de police : 15 022.25 €.

✓ <u>Rénovation énergétique de l'école</u> (pose de radiateurs branchés sur la chaudière à granulés en remplacement des convecteurs électriques) : inscription de la subvention de la Région de 5 600 €.

Sur le budget eau et assainissement, dans le cadre du diagnostic des Eaux Claires Parasites Permanentes, il reste encore à réaliser des inspections télévisées complémentaires sur plusieurs zones pour avoir une vision complète et affiner le programme de travaux. Montant des inspections à rajouter au budget : 3 816 €.

SPROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2024

La commission permanente du conseil départemental, réunie le 25 juin 2024, a attribué une subvention pour les travaux de voirie communale 2024 de 11 629.40 € pour un montant de travaux de 29 073.50 €. Il est décidé de programmer la réfection du Chemin del Praïs en 2025.

Plan de financement prévisionnel pour un montant de travaux de 29 073.050 €

- Département : 40 % 11 629.40 € - Autofinancement : 60 % 17 444.10 €

Pour information le programme de travaux de voirie communale 2024 a été le suivant :

- 📗 Avenue de la gare
- Montée du cimetière



PERSONNEL

Suite aux dispositions législatives et réglementaires parues récemment sur la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie, il est décidé de promouvoir deux agents de catégorie C affectés au secrétariat de mairie au grade de rédacteur territorial à compter du 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, au niveau du personnel technique, il est acté la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce pour une durée d'un an.

S DOMAINE COMMUNAL - BIENS SANS MAÎTRE

Un arrêté municipal a été pris le 17 janvier 2024 constatant les immeubles non bâtis cadastrés section B n°1693 sis La Malatière et section B n° 1379 sis Sous Paradis vacants sans maître.

Les héritiers des biens cités ci-dessus ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure visée de publicité prévues par l'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques. Il est donc décidé de l'incorporation dans le domaine communal de ces biens vacants sans maître.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Feux « récompense »

A la demande des personnes signataires de pétition et conscients nous aussi du désagrément occasionné par le trafic routier le long de la RD1075 et des risques dus aux vitesses excessives constatées sur cet axe, nous avons essayé de trouver des solutions.

Nous avions prévu l'installation de trois plateaux ralentisseurs sur la ligne droite allant de l'intersection de l'avenue des glacières jusqu'au passage du canal à la sortie du village. Cette installation nécessitait l'accord à la fois du Préfet et du Président du conseil départemental étant donné que la RD1075 est considérée comme un grand axe de circulation. Afin d'échanger sur cette option, le directeur du cabinet du Préfet et le vice-président du conseil départemental nous ont convié à une réunion en préfecture. L''installation de trois plateaux ralentisseurs <u>sur une longue ligne droite</u> occasionnerait, selon eux, de nombreux arrêts avec beaucoup de nuisances sonores pour les riverains habitant le long de cet axe. De ce fait, cette installation nous a été déconseillée par les services de l'Etat et ceux du Département. La présentation lors de cette même réunion du dispositif des « feux récompense » nous a semblé convaincante et nous avons donc opté

pour cette solution. Leur principe de fonctionnement est de permettre aux usagers respectant la vitesse de 50 km/heure d'avoir le feu vert lorsqu'ils atteignent la ligne d'effet des feux. Avec l'aide des services du département nous avons acté pour l'installation de quatre feux, deux dans chaque sens de circulation et en décalage. Le coût de l'opération est de 33.305€40 HT financé par une subvention du département à hauteur de 15.022€25.

Les quatre feux ont été installés avant Noël. Certes, comme vous, nous avons pu constater que le dispositif n'était pas encore au point. Nous vous demandons donc un peu de patience, nous ferons le nécessaire pour que tout fonctionne et que cela corresponde à vos demandes tant sollicitées.



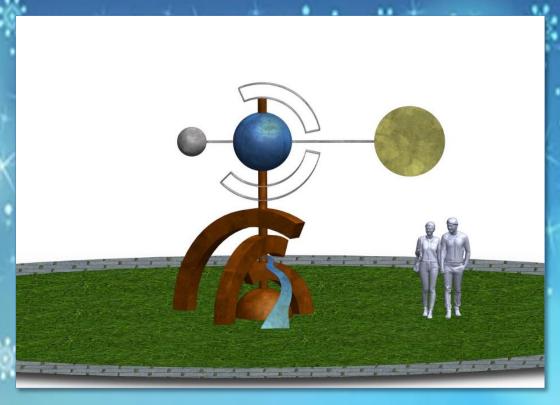
Le carrefour RD1075 / RD994A



Les travaux du carrefour financés par le conseil départemental sont presque terminés. Il a fallu s'habituer à l'organisation de la circulation dans ce carrefour, pas facile au début mais les automobilistes ont vite saisi même si la signalétique n'est pas toute mise en place. Les changements ne sont pas appréciés par toutes et tous, pourtant les travaux réalisés mettent en valeur l'entrée de notre village et démontrent qu'Aspres-sur-Buëch est un carrefour de circulation important et ce pour l'ensemble du département des Hautes-Alpes.

Afin de bien le singulariser il nous est paru opportun de prévoir un aménagement particulier du rond-point d'autant plus que sa dimension circulaire est importante. N'ayant eu que peu de propositions pour cet aménagement de la part des habitants nous avons demandé à un artisan ferronnier de nous faire part de ses idées pour la création d'une œuvre à installer sur le rond-point. Cet artisan se nomme Monsieur Lionel THIEVENAZ, il a son atelier dénommé HINOA à l'entrée de Serres et a déjà réalisé des projets pour plusieurs communes.

Sa dernière proposition d'œuvre est une girouette dont la tête mobile est composée de la Terre, du Soleil et de la Lune; elle symbolise l'air, par allusion aux atouts aérologiques de notre commune. Le socle est une alternance de courbes et de contre courbes représentant les collines, montagnes et vallées, avec en leur milieu un « serpentin » couleur bleue représentant le Buëch. La hauteur de l'ensemble est de 4,50 mètres. Toutes les teintes seront obtenues par trempe thermique ou oxydation, sans nécessité d'entretien.



L'idée est de valoriser ce rond-point par l'installation d'une œuvre artistique et pérenne dans le temps . Votre sentiment sur ce projet nous intéresse , merci de nous le faire connaître par messagerie ou par courrier à la mairie. On compte sur vous !!!

Qu'on se le dise ...



L'aménagement de l'avenue de la gare

La dernière tranche des travaux qui a démarré en juin 2024 a permis de remettre à neuf toute la voirie notamment devant le bâtiment de la gare. Une signalétique horizontale avec marquage au sol délimite un chemin piétonnier et des places de stationnement. Nous avons profité de ces travaux pour remplacer deux canalisations d'eaux usées, la première située dans le lit du Barry créant ainsi des embâcles en période de crues et la seconde, vétuste, qui rejoint la gare. De plus, l'aire de camping-car a été réaménagée (vidanges eaux usées et eau propre) Le coût des travaux tout budget confondu a été de 112 302 € HT, des subventions du conseil départemental d'un montant de 43 000 € ont permis d'atténuer le financement de la commune.

Derniers travaux de l'année 2024

L'abattage d'un arbre mort situé dans l'enceinte de la Maison du Parc.



La rénovation thermique et énergétique du bâtiment communal logeant le bureau de la poste, l'ADMR et les appartements.



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, la commune d'Aspres-sur-Buëch réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2025.

Comment cela se passe-t-il?

Un courrier de Madame le Maire sera déposée dans votre boite aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice (soit par internet, soit en mains propres). Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.



Madame Marie-Christine BERTRAND, conseillère municipale en charge du recensement, avec les 2 agents recenseurs : Mesdames Nadine SOLLIER et Joëlle MANCIP

Pourquoi êtes-vous recensés?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- 1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site <u>le-recensement-et-moi.fr</u>.

DANS LES SERVICES DE LA COMMUNE

En **2025**

Du changement aux Services Techniques



Après plus de 36 ans et 7 mois au service de la commune, Franck DALL'AGNOLA a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre 2024.

Elus(es), collègues, famille et amis sont venus lui manifester leur sympathie à l'occasion de son départ fêté avant la Noël.

Bonne continuation à Franck dans sa nouvelle vie de retraité!



Franck entouré de ses collègues des services techniques, Jérôme et Stéphan.

Des nouvelles recrues

Le service de cantine scolaire a été renforcé par 3 personnels supplémentaires, ce qui permet de maintenir l'accueil des enfants dans des conditions optimales.

Bienvenue à Annick REYNAUD, Béatrice AGOBIAN et Rose DERDAR.

Ça bouge au Service Actions Jeunesse!

En effet, après deux années au service des enfants et des ados, Julien nous a quittés pour d'autres projets professionnels. Nous lui souhaitons toute la réussite possible. C'est Lorie, fraîchement recrutée, qui lui succèdera dès le 6 janvier pour l'animation et l'encadrement des activité auprès des ados, mais qui sera également souvent présente auprès des 3-11 ans. Cette nouvelle arrivée dans le service pourra être l'occasion de proposer de nouvelles activités, de relancer des temps d'aide aux devoirs pour les collégiens, sur inscription, mais également d'être à l'écoute de toute proposition de projet d'activités que les jeunes ou leurs parents pourront lui faire. Nous lui souhaitons une bonne prise de fonction.



Benjamin aux côtés de Lorie, Sophie et Marija



Ça va bouger aussi dans les animations car l'année démarre fort avec nos sorties ski : 4 séances au Dévoluy les mercredis de janvier pour les enfants de 3 à 15 ans, des leçons de ski encadrées par des moniteurs ESF, du jardin des neiges jusqu'à la 1ère étoile, et du ski libre pour les plus aguerris encadrés par les animateurs et quelques parents volontaires sur les pistes.

L'équipe d'animation travaille d'ores et déjà au programme des vacances d'hiver. Ils seront envoyés par mail autour du 20 janvier, soyez vigilants!

2024 est terminée et peut être encore une fois considérée comme une année très positive pour l'accueil de loisirs, tant dans les projets et activités réalisés que dans la fréquentation : théâtre, ski, vacances, séjours ; que dans la fréquentation.

Nous remercions au passage l'ensemble des parents et des enfants pour leur confiance. Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2025!

L'équipe d'Actions Jeunesse

Nicolas ESPIÉ





C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès brutal de Nicolas âgé de cinquante ans. En décembre 2023, il a quitté le service Actions-Jeunesse de la commune après avoir exercé avec compétence et grand professionnalisme, durant plus de dix ans, les fonctions d'animateur, particulièrement auprès des adolescents du territoire du Haut Buëch. Il fut d'ailleurs à l'origine de la création de l'association des jeunes « Buëch qui Bouge ». Les élus(es), les personnels et bien sûr les équipes de « Buech qui Bouge » garderont le souvenir d'un homme attachant et brillant, passionné de théâtre. Nul doute que Nicolas laissera une trace de son passage sur notre territoire. Nos pensées affectueuses vont auprès de son épouse, de ses enfants et de sa famille.

Dans notre école





Les ateliers de Noël ont réuni petits et grands élèves ainsi que de très nombreux parents d'élèves qui se sont mobilisés pour cette journée spéciale. Le marché de Noël qui a suivi a été un véritable succès.

L'équipe enseignante remercie l'ensemble des participants et souhaite à tous une belle année 2025!









DU NOUVEAU À LA COMMUNE D'ASPRES!

Bienvenue aux nouveaux propriétaires

du





Laurianne, Charlotte et Jean-Michel sont heureux de vous y accueillir à partir du 3 janvier!

Prochainement...

Aurélie DUREY prendra les rênes de la boulangerie courant janvier. Nous vous communiquerons plus amples informations sur cette ouverture dans les prochains jours.

Maryse, Delphine, Thierry: un grand MERCI d'avoir tenu votre commerce « le Café de la Gare » avec professionnalisme durant de très nombreuses années! Bonne continuation dans vos projets futurs!

L'installation d'un nouveau médecin, Une chance pour notre commune!



Le docteur Martial LECHEVALLIER a repoussé son départ au 1er avril 2025 afin de limiter la fermeture du cabinet à trois mois puisque le docteur Anthony CERONI prendra ses fonctions au 1er jullet 2025. Le docteur LECHEVALLIER fera en sorte de prescrire des durées de traitement permettant à ses patients d'attendre l'arrivée de son remplaçant. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de sa décision de rester encore trois mois, nous le remercions donc. C'est avec la même satisfaction et avec soulagement que nous accueillons son remplaçant le docteur CERONI. Soyons donc très patients pendant ces trois mois de fermeture d'un cabinet d'autant plus que Madame le docteur

Marie GROLL pourra assurer des consultations dans le deuxième cabinet. Nous la remercions également de sa présence indispensable et appréciée depuis des années.

La période de fermeture du cabinet du 1^{er} avril eu 30 juin 2025 va nous permettre de réaliser différents travaux et ce en concertation avec le docteur CERONI. Ces travaux d'aménagement répondent aux objectifs suivants :

- Accueillir un maximum de patients dans les meilleures conditions
- Adapter le service du cabinet aux besoins de la patientèle locale, rurale et âgée.

Ainsi un local destiné à accueillir un assistant médical sera créé, sa localisation est prévue entre l'actuelle salle d'attente du docteur et son cabinet, avec un ouvrant donnant directement sur le couloir d'accès à la salle d'attente. L'ensemble de l'éclairage du cabinet sera revu afin notamment de le rendre plus homogène. Par ailleurs en concertation également avec le docteur GROLL, l'installation d'une climatisation pour les deux cabinets médicaux, indispensable au regard de l'exposition du bâtiment est également prévue.

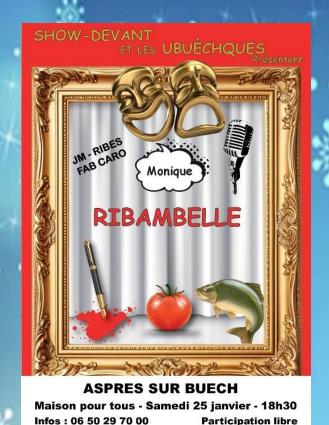
Enfin, afin de permettre aux deux médecins d'utiliser rapidement et dans de bonnes conditions leur véhicule en cas de visite à domicile et d'urgence il est envisagé la réalisation d'une couverture des deux places de stationnement qui leur sont réservées.

L'ensemble du bâtiment abritant l'officine de pharmacie et les deux cabinets médicaux étant propriété de la commune, des demandes de subvention pour compléter le financement de ces travaux sont sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

L'AGENDA DU DÉBUT D'ANNÉE









INFORMATIONS DIVERSES



A l'occasion de la fin d'année, la commission chargée des fêtes s'est activée pour préparer l'arrivée de Noël pour petits et grands.

Le concours de dessin a ouvert les festivités. La pose de la boite aux lettres du Père Noël installée sur la Place des Séquoias a permis à de nombreux enfants de participer au concours; certains d'entre eux ont été récompensés.



De jolis jouets ont été sélectionnés et commandés au Père Noël pour une livraison prévue le 13 décembre à la Maison pour Tous ; après un spectacle de magie et un goûter partagé, chaque enfant a pu rencontrer le Père Noël pour son plus grand bonheur (95 enfants ont été conviés!).









Enfin, les élus sont allés renconter les personnes de plus de 80 ans pour leur porter un joli panier garni. La municipalité a eu à cœur de faire travailler les artisans locaux. Cette année, ce sont 69 colis qui ont été portés avec des produits du Buëch et des alentours.



ÉTAT CIVIL



Monsieur Jérôme CORDIER, le 12 octobre Madame Marie-Thérèse BERTRAND, le 2 décembre Madame Juliette REBOUL, le 14 décembre Monsieur Nicolas ESPIÉ, le 20 décembre

Naissances

Nikki BRAUN, le 1^{er} octobre Gioia MACCOTTA KIEFFER, le 10 octobre Harold BORGERS, le 18 décembre









Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch
Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal
www.mairie-aspres-sur-buech.fr
Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap

